



SETCa
FGTB

Un accord sectoriel dans les assurances **400€ net de pouvoir d'achat en plus en 2018 !**

L'année commence bien pour les travailleurs occupés dans le secteur des assurances (CP 306). Un accord sectoriel vient d'être approuvé, celui-ci sera signé le 5 février prochain.

Les grandes lignes de cet accord sont :

- Une **augmentation du pouvoir d'achat de 400€ net** par travailleur (versement le 31 mai 2018). La manière d'attribuer cette augmentation du pouvoir d'achat est à définir au sein des entreprises (prime en cash, augmentation des chèques repas, etc.)
- La poursuite des efforts en matière de **formation** et la reconduction des dispositions existantes : un crédit de formation de 4 jours et le financement du fonds pour la formation des groupes à risques (le FOPAS).
- Reconduction des mesures en matière d'**outplacement** durant 2 ans.
- Les interlocuteurs sociaux se sont engagés à mettre en place un mécanisme de **valorisation de compétences acquises** destiné à favoriser la réinsertion professionnelle des travailleurs licenciés et à faire reconnaître ces compétences via une certification.
- Le **crédit-temps pour motif de soins** est possible pour une durée de 51 mois et le **crédit-temps pour motif de formation** est quant à lui limité à une durée totale de maximum 36 mois.



Retrouvez sur setca.org
le texte complet de cet accord sectoriel.

